

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070629-04\_58\_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007  
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 4e/58-07

Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

### Protocole départemental de développement de la médiation familiale

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise la signature du protocole départemental de développement de la médiation familiale.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions